

ABONNEMENT

SAUMUR	
En 20...	25 fr.
En 12 mois...	13
En 6 mois...	7
POSTE	
En 20...	30 fr.
En 12 mois...	16
En 6 mois...	8

On s'abonne

A SAUMUR
au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 22 JUILLET

L'Angleterre au Maroc

La question du Maroc serait obscure, si l'Angleterre n'y était point mêlée.

Mais, quand il se produit des troubles en un pays où les Anglais travaillent commercialement et diplomatiquement, il n'y a pas d'erreur possible, c'est que ces honnêtes gens cherchent à réaliser leur grand principe national: « Ote-toi de là que je m'y mette. »

Sir Evan Smith avait de son gouvernement une mission auprès du sultan Monley-Hassan. Or, cette mission, dont le prétexte était la signature d'un traité commercial, consistait en réalité à s'emparer adroitement de Tanger. Le rusé plénipotentiaire de Sa très avide Majesté Victoria proposait au Sultan de l'aider à fortifier Tanger, pour mettre cette ville à l'abri d'un coup de main; et l'Angleterre aurait même été assez complaisante pour ajouter aux fortifications une garnison anglaise.

Une réduction de l'affaire d'Egypte.

Ainsi l'Angleterre aurait eu en mains toutes les clefs de la Méditerranée: d'un côté Tanger et Gibraltar, de l'autre l'Egypte et le canal de Suez.

Naturellement, pour prouver la nécessité de fortifier Tanger au profit des Anglais, sir Evan-Smith a fomenté une révolte dans le pays.

Il n'a pas réussi au gré de ses desirs. Le Sultan a trouvé les actes aussi détestables que les arguments, et l'argent de Sa Majesté britannique a jugé prudent de déménager, mais non sans faire entendre des menaces.

Évidemment cette affaire n'est pas terminée, car les Anglais sont aussi patients que tenaces; et il est à craindre que nous ne nous trouvions avant peu en face d'un fait accompli avec cette promptitude insolente dont l'Angleterre a pris l'habitude depuis une quinzaine d'années.

Du reste, toutes les probabilités sont pour que l'aventure se produise sans que notre gouvernement en soit avisé autrement qu'après coup. Si, au mois d'avril dernier, il a eu quelques renseignements sur les débuts de l'agitation marocaine, ce n'a pas été par la légation française de Tanger, mais par le gouvernement de l'Algérie qui avait eu indirectement connaissance de certains faits très inquiétants.

La légation française marchande maladroitement son appui à nos nationaux à Tanger comme ailleurs; et l'on dirait que, chez nos représentants à l'étranger, c'est une spécialité de ne pas faire leur devoir. Voilà ce qui rend si difficile notre intervention quand nos intérêts sont compromis, tandis que l'administration anglaise soutient partout et toujours les sujets anglais.

En somme, la prise de possession de Tanger par les Anglais n'est qu'ajournée; ils y arriveront tôt ou tard, car nous sommes devenus, grâce aux traditions diplomatiques inaugurées sous l'ingénieur protestant Freycinet, incapables de nous opposer à la réalisation de leurs projets.

M. LE COMTE DE PARIS

M. le Comte de Paris vient de s'exprimer ainsi devant un certain nombre de Français qui se sont rendus à Folkestone pour lui présenter leurs hommages:

« Je suis vivement touché des sentiments que vous m'exprimez. C'est un des nombreux témoignages de dévouement et de fidélité que j'ai reçu depuis quelques mois et qui m'ont été une consolation dans mon exil.

« Cette fidélité des monarchistes à leur foi politique est leur honneur, au milieu des difficultés du présent. Elle sera un jour leur titre à la confiance du pays.

« Ils ont soutenu vaillamment la lutte pour la défense des intérêts conservateurs, pour la préservation de la paix sociale, pour la sauvegarde des traditions religieuses de la France et des libertés de l'Eglise qui trouveront toujours leur plus solide protection dans la Monarchie.

« Mais ils ne sauraient sacrifier leur indépendance politique, ni feindre des sentiments contraires à leurs convictions en adhérant à des institutions que condamnent à leurs yeux l'expérience du passé et l'intérêt du pays.

« Groupés autour du principe national et du droit historique dont je suis le représentant, ils savent que je ne faillirai à aucun des devoirs que cette situation m'impose, et ils attendront l'avenir avec confiance, unis à moi par les liens d'un commun dévouement à la grande patrie française! »

M. Lamy à Bordeaux

Lundi soir, à huit heures et demie, M. Etienne Lamy, ancien député du Jura, a fait, à la salle de l'Alhambra, à Bordeaux, une conférence sur le gouvernement de la République.

La salle, qui peut contenir 3,000 personnes, était comble.

M. Etienne Lamy veut, avant tout, adresser ses félicitations aux conservateurs qui ont fait acte d'adhésion à la République. Il doit en résulter un régime de paix et de liberté, la réforme des abus, des excès commis et des exagérations des droits de l'Etat. L'œuvre à accomplir est de préparer de larges libertés locales et de consacrer les droits individuels sur lesquels l'Etat empiète aujourd'hui.

L'orateur démontre que cette exagération des droits de l'Etat est contraire aux traditions nationales qui sont les traditions des libertés locales où les services publics étaient assurés par les corporations indépendantes.

« Avec la République actuelle, dit-il, le peuple avait le droit d'espérer une ère d'apaisement et de liberté; malheureusement, il n'en est pas ainsi. Comme sous la Monarchie, l'Etat a tout accaparé à son profit. Il s'est mis en état de défense continuelle contre ses ennemis qu'il a mis au ban de toutes les fonctions publiques. Qu'ont fait cependant les conservateurs? Ils se sont soumis et ne demandent qu'à travailler au bonheur de la France.

« Le gouvernement n'a donc plus qu'à désarmer à son tour: tous les citoyens doivent désormais concourir à rendre la République durable et habitable; pour cela, il faut instaurer un procès de bornage à l'Etat; il faut limiter ses attributions et ses pouvoirs, donner à l'individu, à la commune et au département les libertés auxquelles ils ont droit, liberté d'association, liberté d'enseignement, liberté de conscience, etc.

« C'est à ce prix seulement que l'on résoudra ces deux grands problèmes qui sont une menace perpétuelle pour l'Etat: la pacification religieuse et la pacification sociale! Qu'on ne nous parle pas de lois intangibles! Le peuple a toujours le droit de briser les liens qu'il s'est volontairement donnés dans une heure d'égarement!

« Il ne faut pas que la République, sous peine d'une prochaine déchéance, se serve des mêmes errements que les Monarchies; vous le savez et vous avez failli naguère en faire l'expérience.

« Toutes nos institutions sont grosses d'un César, prenez garde que ce César ne vienne à terme! Comme je vous le disais plus haut, la République c'est la liberté, et la liberté c'est la paix. Il y a quarante ans, l'impérial monarchique qui régnait alors est venu vous dire cette parole que les événements ont si énergiquement démentie: l'Empire, c'est la paix! Je déclare à mon tour et suis certain d'être dans la vérité: La paix, c'est la liberté! (Triple salve d'applaudissements.) »

INFORMATIONS

MORT DE DEUX SÉNATEURS

M. Journault, sénateur de Seine-et-Oise, est mort hier matin à Sèvres.

Il siégeait à la gauche opportuniste.

Une dépêche de Caen annonce également la mort de M. Lavalley, sénateur républicain du Calvados.

M. DE LANESSAN

L'on reçoit de fort mauvaises nouvelles de M. de Lanessan, dont la santé avait paru ces temps derniers se rétablir peu à peu.

Son état inspire à nouveau de vives inquiétudes.

LES ANARCHISTES

Le Figaro raconte qu'un nouveau complot anarchiste a été découvert. Le but était de faire sauter simultanément la Bourse, le Palais-Bourbon et le Palais de Justice.

Quatre individus, anarchistes connus, déserteurs de l'armée française et vivant à l'étranger, étaient délégués pour exécuter ce complot. Ils étaient arrivés récemment à Paris, deux d'entre eux nommés D... et L... ont été arrêtés hier, les deux autres sont activement recherchés.

Il paraît qu'il y a beaucoup à rabattre de tout cela. Il s'agirait tout simplement de l'arrestation de deux anarchistes, coupables d'insoumission à la loi militaire et chez lesquels, contrairement à ce qu'on avait annoncé, on n'aurait découvert aucune matière explosive.

En somme, l'incident est sans importance.

Les caprices de la justice

Le procès intenté aux syndicats de Notre-Dame de l'Usine est si visiblement un acte provoqué par l'esprit de parti qu'un des journaux républicains les plus importants n'a pu s'empêcher de protester.

« Il semble, dit le Temps, que les syndicats ouvriers aient pour principal objet, non de traiter des questions professionnelles ou corporatives, mais de raisonner ou plutôt de déraisonner sur toutes les matières politiques et sociales. On a fait, en vérité, la partie la plus belle au défenseur des patrons du Nord. Pour citer vingt exemples d'infractions beaucoup plus précises et beaucoup plus graves que celles imputées à ses clients, l'honorable avocat n'a eu que l'embarras du choix. Est-il admissible, dès lors, que l'on poursuive et que l'on punisse ici ce que l'on tolère et ce que l'on encourage même à côté? »

Hélas! oui, il y a deux justices bien différentes. On souffre tout des uns, même les choses les plus dangereuses, et l'on ne permet rien aux autres, même les choses les plus légitimes. Qu'un conseil municipal élu par une commune conservatrice vote une subvention à une école libre, et le Conseil d'Etat, au nom d'une loi qu'on n'a pas encore eu le temps de faire, annule la délibération. Mais qu'un Conseil municipal radical subventionne les grèves ou les syndicats politiques, le gouvernement ferme les yeux.

C'est que le gouvernement a peur des radicaux qui crient fort. C'est que le gouvernement est plein de respect pour les énergumènes socialistes pour qu'il ait fait bâtir de luxueuses Bourses du Travail; où l'on célèbre la dynamite et la gloire du martyr Ravachol. C'est que l'égalité devant la loi n'existe plus depuis quinze ans, sans quoi l'association des francs-maçons, qui n'est pas autorisée, devrait être dissoute au même titre que les congrégations religieuses. Mais, de même que le gouvernement redoute les ouvriers socialistes et dynamiteurs, de même il redoute les francs-maçons qui sont puissants et abusent de la puissance qu'on leur laisse.

Quand il s'agit de ceux-là, au lieu de commander, la loi obéit.

Quand il s'agit des autres, on trouve au besoin pour les frapper des lois qui n'existent pas.

Les syndicats conservateurs du Nord sont dissous, tandis que les associations révolutionnaires continueront de troubler partout la paix et la liberté.

Telle est la justice républicaine, tout entière soumise aux passions politiques.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 21 juillet 1892.

Le parti des baissiers a tenté aujourd'hui, jour de la souscription aux nouvelles communales du Crédit Foncier, un effort désespéré. Après un début faible, on reste cependant en reprise générale sur les cours de la veille.

Le 3 0/0 remonte à 98.35 après 98.07; le 4 1/2 est à 106.20.

La Rente Italienne se rapproche du cours rond de 90 et reste à 89.90. L'Extérieure cote

61 13/16. Le Rouble mieux tenu sert à relever le Russe nouveau à 78.10 et l'Orient à 66.90.

La Banque de France reste très ferme à 4.225. Le Crédit Foncier remonte facilement à 4.085 après 4.077.

La nouvelle Communale fait prime sur le marché en banque ; le succès de l'émission des 500,000 obligations destinées au remboursement des emprunts 1860-1875 et 1881-1886 était assuré d'avance par la difficulté pour les porteurs de ces titres, de se procurer avec des valeurs de premier ordre un placement plus avantageux que celui que leur offre la nouvelle obligation du Crédit Foncier.

La Société Générale est toujours demandée à 465. Les bénéfices réalisés pendant le premier semestre sont de 4,988,634 fr. tous frais déduits. Le Crédit Lyonnais se maintient très ferme à 784.

Les Chemins Economiques cotent 416.50. Informations financières. — Le titre Parts Fulminite continue à attirer l'attention du marché au cours de 50 fr. Les commandes adressées à la société des Explosifs permettent de compter pour l'exercice en cours sur des bénéfices de nature à déterminer une plus-value notable sur le titre. Pour ne citer que les travaux du Danube, il s'agit d'un bénéfice de 500,000 fr. qui vont entrer dès maintenant dans la caisse de la société.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

JUSTE HOMMAGE

Au moment où les électeurs sont appelés à renouveler une partie du Conseil général, il est utile de noter le témoignage de bonne et prudente administration accordé par le ministre des finances à l'Assemblée départementale de Maine-et-Loire.

Dans l'exposé des motifs qui précède le dépôt du projet de loi tendant à autoriser le département de Maine-et-Loire à contracter un emprunt pour établir la ligne de Saumur à Cholet, nous lisons :

« M. le ministre des finances a fait connaître que les charges extraordinaires des contribuables de Maine-et-Loire s'élèveraient, à partir de 1893, du chef du service départemental, à 15 c. 55, en tenant compte de la nouvelle contribution. Comme ce chiffre est notablement inférieur à la moyenne des charges de même nature qui pèsent sur l'ensemble de la nation, et que d'ailleurs la situation du Maine-et-Loire est satisfaisante au point de vue du recouvrement, M. Rouvier ne s'oppose pas à ce que la contribution votée par le Conseil général soit mise en recouvrement. »

Bien peu de commentaires suffiront à faire sentir la haute portée du juste hommage rendu à au Conseil général de Maine-et-Loire par M. Rouvier. Le ministre des finances, on le sait de reste, ne porte pas une tendresse particulière

à nos assemblées départementales dont, l'immense majorité est conservatrice.

Cependant force lui est bien de reconnaître que ces conservateurs qu'il n'aime pas ont conduit, dans le Maine-et-Loire, les affaires de leur pays avec sagesse et économie. qu'ils ont mieux administré que les républicains n'administrent dans les départements où ils sont au pouvoir. Comme le ministre est obligé d'en convenir, le Maine-et-Loire ne paie que 15,55 centimes départementaux extraordinaires, tandis que l'ensemble des autres départements dont les républicains dirigent les affaires en supportent bien davantage : 35 et même 40.

Cet esprit d'économie de l'argent des contribuables qui est la première règle de l'administration conservatrice n'a pas empêché notre Conseil général d'accomplir tous les travaux utiles et nécessaires. Il a reconstitué la voirie départementale ; et aujourd'hui le réseau des chemins vicinaux et d'intérêt commun est, en Maine-et-Loire, un des plus complets et des mieux entretenus de France. La Loire qui traverse le département rendait cette tâche particulièrement difficile. Deux ponts ont été créés : l'un à l'extrémité à l'Ouest, à Champocéaux ; l'autre, au centre, à Rochefort. Un troisième, à l'Est, près de Montsoreau, est à l'étude.

La vicinalité n'a pas absorbé tous les soins du Conseil général, toutes les ressources amassées par son économie et sa prudence. Les chemins de fer n'ont pas été négligés. La ligne à voie étroite de Noyant à Angers va être livrée au mois d'octobre prochain ; celle de Saumur à Cholet va prochainement entrer en voie d'exécution ; enfin le Conseil a encore proposé et réalisera, malgré certaines oppositions administratives, celle de Candé à Angers, de Cholet à Beaupréau, de Chalonnès à Nantes, par Montrevault.

Nous espérons que les électeurs rendront au Conseil général la justice que n'a pu s'empêcher de lui rendre M. Rouvier et qu'ils tiendront par leur vote à fortifier, à assurer dans nos assemblées départementales, la majorité conservatrice qui a su éviter les gaspillages et exécuter d'importants travaux sans augmenter nos charges.

H. LARROQUE.

(Journal de Maine-et-Loire.)

UNE QUESTION

La candidature officielle, qui jadis a soulevé tant de protestations, existe-t-elle encore ?

Si quelqu'un s'avisait de poser à nos administrateurs cette question indiscrète, on lui répondrait avec hauteur que la République, régime essentiellement de liberté, n'admet pas la candidature officielle.

De quel nom faut-il donc appeler ce qui se passe de nos jours, sous nos yeux ?

Prenez un exemple dans le canton Nord-Est de Saumur, où deux concurrents sont en

présence : M. Bruas, conseiller général sortant, et M. Pottier, candidat... agréable à l'administration.

La gelée a fait dans les communes de ce canton de nombreux ravages. Les propriétaires victimes de ces dégâts ont formé des demandes en dégrèvement d'impôt. Des commissaires, désignés par l'administration préfectorale, doivent dans chaque commune apprécier les pertes et examiner ces réclamations.

Qui a-t-on choisi pour envoyer, en qualité de commissaire, à la Breille, à Neuillé, à Brain-sur-Allonnes ? M. Pottier, et ce, huit jours avant les élections, comme à Brain-sur-Allonnes où la commission siègera demain.

Dans une autre commune, une enquête est ouverte pour le classement et la construction d'un chemin vicinal. Quel est le commissaire enquêteur délégué par l'administration ? M. Pottier, candidat, et ce pendant la période électorale.

Nous pourrions citer d'autres faits analogues.

Autrefois on eut dit et avec raison : c'est de la candidature officielle !

Comment doit-on dire aujourd'hui, puisque la candidature officielle est censée ne plus exister ?

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton de Saumur (Sud)

M. Chapin, négociant à Varrains, qui avait été désigné par un petit nombre de républicains comme candidat au Conseil d'arrondissement pour le canton de Saumur (Sud), retire sa candidature.

Dans sa lettre de démission, M. Chapin motive ainsi son retrait :

« Des objections sérieuses se sont élevées contre le résultat de la réunion électorale où j'ai été désigné comme candidat au Conseil d'arrondissement.

« Un grand nombre d'électeurs n'avaient pas pénétré dans la salle au moment du vote.

« Dans ces conditions, je retire ma candidature.

« Je vous prie d'annoncer que je ne suis plus et que je ne serai pas candidat. »

Il est fort question aussi de la démission de M. Perrault, de Meigné, candidat dans le canton de Montreuil-Bellay.

Le Journal officiel du 21 juillet publie un tableau fixant les contingents, en principal, de chaque département pour l'exercice 1893.

Voici les chiffres qui concernent le Maine-et-Loire :

Contributions foncières (propriétés non bâties), 4,964,299 fr. ; personnelle-mobilière, 751,303 fr. ; des portes et fenêtres, 566,025 fr. — Total, 3,278,629 fr.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS

Dimanche prochain, 24 juillet, solennité de la fête de sainte Marie-Madeleine.

1^{re} messe, à 6 heures 1/4. — 2^e, à 6 heures 3/4.

A 8 heures, grand'messe chantée à l'autel de la Grotte et vénération de sainte Relique.

A 2 heures, vêpres et vénération de la sainte Relique.

A 7 heures 1/2, complies, sermon prêché par M. l'abbé Calaber, aumônier de la Retraite ; salut solennel.

LES VACANCES SCOLAIRES

Voici l'arrêté pris par le Conseil supérieur de l'Instruction publique au sujet des vacances scolaires :

Article 1^{er}. — Dans les lycées et collèges de garçons et de jeunes filles, les classes vaquent les dimanches, les jours de fêtes légales (Toussaint, Noël, premier jour de l'an, lundi de la Pentecôte, Ascension, 14 Juillet, Assomption), le mardi qui précède le Carême, et les jeudis (sauf les exceptions autorisées par décision spéciale).

Art. 2. — Les vacances de Pâques sont réglées ainsi qu'il suit :

Sortie : le mercredi qui précède Pâques, après la classe du soir.

Rentrée : le lundi soir de la Quasimodo, à l'heure réglementaire.

Art. 3. — La durée totale des congés extraordinaires avec sortie facultative accordés au cours de l'année scolaire, ne peut excéder huit jours pour l'année entière.

Ces congés sont ajoutés soit aux vacances de Pâques, soit aux congés réguliers prévus à l'article premier, ou accordés à l'occasion de certaines fêtes locales. Ils sont fixés par le recteur, pour les établissements de chaque académie, après avis du Conseil académique, qui en délibère dans sa première session de l'année scolaire.

Art. 4. — Les congés de la fin de l'année scolaire, connus sous le nom de petites vacances, sont supprimés.

IMPÔT SUR LES VÉLOCIPÈDES

A la rentrée des Chambres, le ministre déposera le projet de loi d'un impôt sur les vélocipèdes. Cet impôt sera de dix francs et devra produire deux millions et demi, dont la moitié sera affectée à l'entretien et à la construction de routes ; l'autre moitié servira à fonder une caisse de secours pour les accidents. Le besoin de cette caisse se faisait de plus en plus sentir, surtout après des catastrophes comme celle de Saint-Gervais, et pour lesquelles les secours tardent tant à venir.

ANGERS. — M. le docteur Guignard, maire d'Angers, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Feuilleton de l'Écho Saumurois

LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL

— Vous ? fit-elle avec étonnement. Que voulez-vous ? Venez-vous de la part de...

Elle avait fait cette question presque malgré elle, anxieuse, espérant avoir des nouvelles de Maurice.

Les traits de Vatin s'étaient contractés d'une manière effrayante.

— Je ne viens de la part de personne, répondit-il durement, je ne suis pas un domestique !

— Pardon, je ne voulais pas vous offenser.

— Vous ne vouliez pas m'offenser ?... Sans doute... vous ne m'avez dit aucune injure ; vous m'avez parlé doucement, d'un ton poli, et, vraiment, j'aurais mauvaise grâce à ne pas être satisfait... Oh ! c'est atroce !... Mais vous ne comprenez donc pas ?

— Non !...

— Vous ne comprenez pas que vos paroles

envers moi sont outrageantes en ce qu'elles me rappellent à chaque mot que je suis pour vous un inférieur... qu'on traite... bien, mais à distance... Vous ne comprenez pas que je souffre comme un damné, que vos façons d'amabilité froide sont pour moi le pire des supplices... Vous ne comprenez pas, enfin, que je suis le plus malheureux des hommes... depuis que je vous aime !

Il s'était jeté à ses genoux, éperdu, laissant déborder tout à coup avec impétuosité cette passion si longtemps contenue.

Claire se leva, effrayée, et vivement s'éloigna de lui.

— Vous êtes fou ! s'écria-t-elle.

— Oui, je suis fou, répéta-t-il, fon d'amour ! Il y a si longtemps que je vous adore, sans oser l'avouer ! Mais je ne puis partir ainsi, sans un mot, sans un regard de vous ! Ah ! ne me repoussez pas ! Si vous saviez comme je vous aime !

— Relevez-vous, monsieur Vatin, je ne puis vous entendre...

— Vous ne pouvez m'entendre ! s'écria-t-il avec amertume. Vous rougissez de me voir à vos pieds ! Vous ne me trouvez pas même digne de vous aimer ! Vous me laisserez partir

sans une parole d'espoir ou de consolation, le cœur brisé par votre dureté. Maurice et moi nous courons peut-être à la mort... Qui sait si vous nous reverrez jamais !

Elle frissonna, mais garda le silence.

— Claire, Claire ! reprit-il avec une chaleur croissante, je vous jure que je n'ai jamais aimé que vous. Je n'ai de ma vie éprouvé pour personne ni sympathie ni amitié, ni affection d'aucune sorte. C'est à vous que j'ai gardé toute ma tendresse... Je vous aime à en mourir. Ah ! je vous en supplie, répondez-moi !

— Que dois-je vous répondre ? murmura Claire, je ne puis être à vous...

— Je ferais tout pour vous rendre heureuse ! Ma vie tout entière vous serait consacrée. Votre bonheur serait mon unique souci. Ah ! jamais personne ne vous aimera comme je vous aime !

Elle hochait la tête.

— N'y pensez plus, fit-elle. Oubliez-moi !

— Vous oubliez, jamais !

— Il le faut, reprit-elle avec fermeté.

— Pourquoi ?

— Frédéric, j'ai pour vous une franche et sincère amitié ; mais de l'amour... je ne saurais en avoir.

Il bondit, ressaisi soudain par une colère dont il n'était pas le maître.

— Vous ne m'aimez pas, rugit-il, parce que vous en aimez un autre ! C'est lui que vous aimez, lui qui m'a toujours foulé aux pieds, lui devant qui j'ai toujours dû m'effacer sans murmurer ! Depuis que nous sommes nés, il m'écrase de son luxe et de ses richesses, et voici que, maintenant, il me prend tout mon bonheur. Cela devait être ! Ah ! c'en est trop ! je me révolte à la fin... En quoi m'est-il supérieur ? Est-ce que je ne le vaud pas, dites !

— Je n'ai point à vous répondre, fit Claire avec autorité ; il se peut que vous valiez à vos yeux et à ceux des autres cent fois plus que Maurice, mais aux miens, Maurice vaut mille fois plus que vous et le monde entier.

— Vous l'aimez donc ? C'est donc vrai ?

— Oui, je l'aime ! dit-elle fièrement.

Il cacha sa tête dans ses mains avec un geste de désespoir.

— D'ailleurs, reprit-elle, je ne sais je quoi vous l'accusez. Jamais il n'a été question d'amour entre lui et moi... et quant à sa fortune, je crois, monsieur Vatin, que ce n'est pas à vous de vous en plaindre ; il vous en a donnée une large part.

Escroquerie sur une vaste échelle

UNE VINGTAINÉ DE BICYCLETTES DÉROBÉES

On lit dans le *Patriote* :

Plusieurs fabricants de vélocipèdes de notre ville viennent d'être victimes d'escroqueries commises par un habile filou.

Voici comment celui-ci opérât :

Il demandait à louer une bicyclette pour une heure ou deux. Ce qu'on lui accordait sans difficulté. Puis, pour donner toute confiance au loueur, il lui remettait une carte de visite au nom de Lucien Mignon, artiste lyrique, rue Plantagenet, 43. Le gaillard s'éloignait ensuite avec la machine et il court encore.

On pense que cet individu appartient à une bande de malfaiteurs.

Le fait suivant semble le démontrer :

Dans la journée du 9 juillet dernier, le même individu s'est présenté, à une heure d'intervalle, chez deux loueurs de vélocipèdes auxquels il a subtilisé, dans les conditions que l'on sait, deux bicyclettes.

On se demande comment il aurait pu se débarrasser de la première machine s'il n'avait pas eu de complices prenant part directement à l'escroquerie ou tout au moins des recéleurs.

Une des victimes, M. G..., déposa plainte contre l'escroc dont une des cartes de visite qu'il avait laissées fut remise à la police. Une enquête fut ouverte et l'on apprit que cet audacieux escroc avait réussi à commettre ces méfaits dans plusieurs autres villes, notamment à La Flèche, au Mans, etc.

Le nom qu'avait donné le filou a failli amener une méprise qui eut été très regrettable. M. Mignon, professeur suppléant à l'École régionale des beaux-arts et frère de l'artiste dont nous avons enregistré les succès, a reçu, mardi dernier, la visite d'un agent de police qui le pria de se rendre au commissariat. M. Mignon refusa, et, ayant été informé des soupçons qui planaient sur lui en raison de la similitude de noms, il se rendit chez les divers fabricants qui ont été victimes d'escroqueries. Tous, évidemment, s'empressèrent de reconnaître que M. Mignon n'est point l'auteur de ces méfaits.

Nous pouvons même ajouter que M. Mignon n'est jamais monté en bicyclette.

TOURS. — *Le Congrès des notaires.* — Les couloirs du Palais présentaient, hier, une animation inusitée ; l'on ne voyait dans la salle des Pas-Perdus et dans les corridors qu'hommes graves à cravates blanches, venus de tous les points de la France, pour prendre part au Congrès qui allait s'ouvrir.

À deux heures, salle des Assises, avait eu lieu une réunion générale des délégués des notaires de France, qui se réunissent,

cette année, à Tours, afin de discuter en assemblée plénière les questions qui intéressent tous ces honorables officiers ministériels, question de tarif, d'enregistrement, etc.

Mort en jouant aux cartes. — Un commis-voyageur de la maison Sainton, marchand de fers, rue Saint-Eloi, 30, le sieur Auguste C..., jouait, avant-hier soir, aux cartes avec des amis, au Café des Halles, place Saint-Clément.

Après avoir gagné la partie, C... voulut plaisanter son adversaire ; mais au même instant il tomba à la renverse, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Ses amis l'ont fait transporter aussitôt au domicile de son patron ; mais il était mort pendant le trajet.

LE MANS. — *Liberté et Egalité.* — On nous signale, dit la *Sarthe*, un fait qui nous paraît profondément regrettable.

Les frères de nos écoles libres ont adressé une demande à la mairie, à l'effet d'obtenir la halle aux toiles, pour y faire la distribution aux élèves de leurs écoles réunies. La demande ayant été rejetée, les frères ont demandé à louer la halle, ainsi qu'on le fait pour les réunions spéciales.

M. le maire du Mans a répondu par une fin de non recevoir ; le directeur des frères ayant demandé à donner des explications, on a refusé de l'entendre.

Refuser même d'autoriser les fermiers à louer la halle au prix du tarif !... C'est, on en conviendra, une étrange façon d'entendre la liberté et l'égalité.

UN FOU DANGEREUX

On écrit d'Ancenis :
« Samedi dernier, le gendarme de service à la gare à six heures du soir remarqua sur le quai d'embarquement un individu qui, se dissimulant, arriva devant le cabinet du chef de gare et qui, épaulant une carabine, fit feu.

« Au bruit de la détonation, le gendarme accourut et mit la main sur cet homme en lui demandant pourquoi il avait fait feu.

« — Vous ne voyez donc pas ces gens-là qui veulent me faire du mal ? répondit le fou. Je veux les tuer pour m'en débarrasser, car ils me persécutent.

« Le gendarme, à cette réponse, s'empara de la carabine, ainsi que d'un paquet de huit cartouches que le malheureux avait dans la main.

« Interrogé sur son identité, il déclara se nommer Joseph Morin, âgé de 64 ans, chiffonnier, né à Trélazé, au village de Lanceron, en la commune de Belligné.

« Il ajouta :
« — J'ai acheté ma carabine et mes cartouches à Candé il y a huit jours environ. C'est

pour tuer les gens qui cherchent à me faire du mal.

« Je suis parti hier de chez moi pour aller chercher ma femme à Nantes. Ne l'y ayant pas trouvée, je suis revenu à Ancenis aujourd'hui avec l'intention de retourner à Lanceron... »

« Morin a été arrêté comme vagabond et conduit devant M. le procureur de la République qui, après l'avoir interrogé, l'a fait écrouer à la maison d'arrêt. »

Les deux personnages dont on a fait dernièrement le parallèle sont absolument furieux. L'un va tomber fou ; il en fallait moins. L'autre, déjà malade, est depuis d'une pâleur cadavérique. Ils ne dorment plus, leur appétit est parti, une noire colère les ronge. Depuis quelques jours, quand on entre dans leur bureau, c'est comme chez Pasteur : on n'entend que des hurlements de rage. Autrefois, leurs relations étaient tendues, et pour cause ; aujourd'hui, ils vont de l'un chez l'autre, se concertent. « Nous le tenons, disent-ils, c'est lui qui a écrit l'article. — Non, ce n'est pas lui, c'est l'autre. — Non, ce n'est pas l'autre, c'est lui... » C'est d'un comique inénarrable. Vous êtes surpris qu'on signale vos travers ; voudriez-vous par hasard nous enlever le droit de critique ? Vous avez des camarades à X ; personne ne leur crie sur le dos, parce qu'ils ont une tenue différente de la vôtre ; ils servent le gouvernement qui les paie et s'occupent *seulement* de leur service. Mais vous deux, qui versez sur tout le monde le plus âpre mépris, que l'orgueil domine et que la haine inspire, vous voudriez nous imposer silence... Jamais ; soyez corrects, modifiez votre attitude et on vous laissera tranquilles.

Ces deux bons camarades, pour protester, disent-ils, ont organisé un grand banquet le 14 juillet. L'homme-caméléon a battu le rappel en ville, et, en deux jours, a recueilli sept adhésions. Il a un toupet du diable ; il est allé chez des gens qui naguère l'ont mis à la porte. Ses fournisseurs, qui le voyaient passer tout souriant, se frottaient déjà les mains. Hélas ! ils attendent toujours et ne voient rien venir.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 20 juillet. — Victor-Edouard-Amédée Hiaux, à l'Hospice.

FAITS DIVERS

MORT D'UN MARIN ET ARRESTATION DU CAPITAINE

Un marin du village de la Chauvais, en Corse, nommé Hamon, qui s'était embarqué à Saint-Malo pour Terre-Neuve, est mort pen-

dant la traversée, par suite, dit-on, des mauvais traitements qu'il a subis. Le capitaine, d'après ce qu'on raconte, l'aurait laissé plusieurs jours sans manger. L'accusation est grave. Dans quelle mesure est-elle fondée ? Nous ne saurions le dire. Il faut croire cependant que l'enquête l'aurait justifiée, au moins en partie, puisqu'on annonce que le capitaine a été arrêté en arrivant à Saint-Pierre-Miquelon et qu'il doit être prochainement jugé.

Un enfant passait l'autre jour sur le pont de la Basse-Chaine, à Angers, et s'arrêtait pour voir couler la Maine.

— Oh ! dit-il, comme la rivière est basse ?

— Oui, lui répondit la bonne, c'est depuis quelques jours seulement qu'elle a baissé.

— Je comprends, reprit l'enfant, depuis deux jours il fait chaud et l'on en boit beaucoup plus.

BOURSE DE PARIS

Du 21 Juillet 1892

3 0/0	98 20
3 0/0 nouveau	» » »
3 0/0 amortissable	98 75
4 1/2	106 45

Le Rob Lechaux Enrichit le Sang.

Nous engageons vivement les médecins et les malades qui tiennent à avoir une bonne et sérieuse préparation, à refuser tout ce qui n'est pas le véritable Rob Lechaux, le seul portant le nom de Lechaux, le seul dépuratif végétal capable de fortifier, de purifier, de régénérer le sang, et à n'accepter que le produit revêtu de la signature de l'inventeur : *Lechaux*.

PRIME GRATUITE

Un Beau vol. de 250 pages et 40 grav. d'une val. de 2 fr. Le **GUIDE PRATIQUE DE SANTÉ** est offert par la Pharmacie Spéciale des Familles à tous ses clients. Médicaments garantis irréprochables comme dosage et fraîcheur. Acné, Bystéris éliminée. 2.50 Gastralgie, Sirop de Codéine. . . 2.25 Algèbres, 10 Carabes absorbants 2.25 Gastrite, 20 Carabes absorbants 2.25 Anémie, Dragées Vanilles. 2.50 Goutte, Bazolet de mode. 2.50 Asthme, Perles anti-asthmat. 2.50 Gravelle, prises de lithine. . . 2.50 Bronchites, Sirop phéniq. 2.50 Hémorrhoides, Pomade aail. 1.50 Chlorose, Quinquina soluble. . . 2.25 Hydrophilie, Vin Biquette. . . 5.50 Coliques hépat. Perles d'éther. 1.50 Insomnie, Sirop de codéine. . . 2.25 Coliques néphr. Perles lithin. 2.50 Migraines, Bains de chloral. . . 2.50 Constipation, Sels de fruits lax. 3.50 Névralgies, Perles anti-névralg. 2.50 Coryza, Soluolus salé. 4.50 Névrose, Valériane d'Amos. 4.50 Dents (maux de), Baume dentaire 1.25 Oubliés, Antidotes. 4.50 Diabète, Gâteaux Royal. 5.50 Palpitations, Granulé digital. 2.50 Diarrhée, Gâteaux anti-diarrhé. 2.40 Phlogose, Carabes absorbants. . . 2.25 Dyspepsie, Bistour poche-digestif 3.50 Rhumatismes, prises de lithine 2.25 Fluores blancs, Gouttes martial. 2.25 Toux, Sirop de Codéine. 2.25 Foie, Sels de fruits laxatifs. 3.50 Yeux, Pomade de Lyon. 4.50 Equipement, Lijet, Serings 2.50 Syphilis, Pilules proto-iodure. 3.50 Il suffit de commander un des médicaments ci-dessus pour recevoir franco le **GUIDE PRATIQUE DE SANTÉ**. Tous les Prix sont inférieurs à ceux des autres Pharmacies. Expédition franco contre mandat ou timbres adressés à la Pharmacie Spéciale des Familles, 78, Rue Talbot, Paris.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE

Pour Fruits
Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés	1.50 le litre
Montpellier 45 —	1.75 —
Armagnac 50 —	2.00 —

Verre compris.
Par quantité de 6 litres :
Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Que vous le défendez bien, murmura Frédéric avec rage. C'est donc sur lui que vous pleurez tout à l'heure ? Et moi qui espérais... Insensé ! qui donc s'inquiète de toi ? Tu peux mourir, Vatriu, personne ne versera une larme sur ton sort !

— Ingrat ! répondit doucement Claire, ne vous ai-je pas dit que j'avais pour vous une sincère amitié ?

— Eh ! que m'importe votre amitié ! Je n'en veux pas, entendez-vous ! Tenez ! j'aimerais mieux que vous me haïssiez !... De l'amitié, en échange de cet amour qui me brûle et me dévore !... Ah ! Claire, si vous aviez voulu, pourtant... Oh ! par grâce, laissez-moi espérer qu'un jour...

— A quoi bon vous tromper ? murmura-t-elle : est-ce ma faute si je ne vous aime pas ! Vatriu s'était levé brusquement. Il semblait avoir retrouvé tout à coup un calme plus terrible que sa colère.

— C'est bien, dit-il, vous me repoussez ; mon sort s'accomplira donc. C'est vous qui l'aurez voulu. Que Dieu vous pardonne !

Claire le considéra avec épouvante, mais l'obscurité l'empêcha de voir ses traits.

— Qu'allez-vous faire ? s'écria-t-elle d'une

voix étranglée.
— Vous le saurez bientôt, répondit-il avec un rire sinistre, en s'éloignant.

Claire, toute frémissante, voulut s'élançer, le retenir ; mais il avait disparu dans la nuit, et les appels désespérés de la jeune fille restèrent sans réponse.

IV

Toute la journée, la chaleur suffocante a fait pressentir l'orage. Depuis une heure, de lourds nuages noirs se sont amassés au ciel, et sur ce fond sinistre passent de rapides éclairs jetant dans la nuit de brusques lueurs d'un blanc livide ou d'un rouge aveuglant. Aucun souffle n'agite le feuillage ; nul animal ne rôde dans la forêt ; un grand silence, lourd d'angoisse, annonce l'ouragan et pèse sur la nature. Bien que la soirée ne soit pas très avancée, les ténèbres sont profondes et s'épaississent encore sous le couvert des chênes où s'enfoncent le sentier qui mène vers les Vosges.

Les plus courageux eussent hésité, ce soir, à franchir la lisière du bois. Pourtant un bruit de pas accompagné de grincement des ronces, se fait entendre. Le colporteur Jacquart ne craint ni l'obscurité ni le ciel qui menace. Il

marche d'un pas alerte, poussant devant lui la petite charrette qui contient sa pacotille. Il va rejoindre l'armée, sans souci des périls qui l'attendent, et, pour égayer le chemin, chante à mi-voix quelque refrain de son pays.

Il vient d'entrer dans la forêt. Soudain un froissement de branches se fait entendre ; un homme s'élançait du taillis, bondit sur Jacquart. Vainement celui-ci essaie de se dégager ; deux bras athlétiques l'étreignent comme dans un étau. Bientôt il est terrassé, bâillonné, ligoté. Quelque chose de froid et d'aigu lui perce la poitrine... C'en est fait, le colporteur git inanimé sur le sol.

Les éclairs qui se succèdent avec plus de rapidité secondent l'assassin dans sa lugubre besogne, et lui permettent de constater qu'il n'a plus devant lui qu'un cadavre.

Alors, d'une main qui ne tremble pas, Frédéric Vatriu — car l'assassin, c'est lui, on l'a deviné — se penche sur sa victime et, scrutant ses poches, en retire un laissez-passer, une bourse assez bien garnie et quelques menus objets qu'il se réserve d'examiner plus tard ; puis, allant prendre un paquet de vêtements qu'il a laissés dans le taillis, il déshabille complètement Jacquart et le revêt de ses

propres habits. Cette lugubre toilette terminée, il fait un nouveau paquet des hardes, du chapeau et des souliers du malheureux, puis lui glisse dans la poche une liasse de papiers contenant diverses pièces au nom de Frédéric Vatriu et qui donneront le change sur l'identité de la victime. Enfin, lui écrasant le visage à coups de talon pour le rendre méconnaissable, il parachève froidement son œuvre, donnant à l'infortuné marchand ambulancier ce que les chourineurs de profession appellent le coup de cachet.

À ce moment, un long ruban de feu, sillonnant le ciel, vient éclairer l'homme qui git à ses pieds, atrocement défiguré. Les cheveux noirs, son costume que les amis de Frédéric reconnaîtront, sa taille, sa carrure permettront sans nul doute de le confondre avec le régisseur.

Avec un mouvement de joie satanique, le meurtrier jette à côté du cadavre, et bien en vue, le couteau aux armes de Maurice, encore tout maculé de sang ; puis, s'attelant à la charrette, il s'enfonça dans la forêt dout il connaît les moindres détours.

— Mon coup d'essai a été un coup de maître, murmura-t-il, Frédéric Vatriu est mort... et sauvé ! Place à Jacquart et on route vers la fortune !
(A suivre.)

Voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne

Du 1^{er} mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours.

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} classe, 45 fr. ; 2^e classe, 36 fr.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la

durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Les voyageurs partant d'un point situé en dehors de l'itinéraire ci-dessus ont à leur disposition, soit les billets de bains de mer, réduits de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, délivrés à toutes les gares du réseau, pour les plages de Bretagne, dénommées au tarif G. V. n^o 6 et situées à 250 kilomètres au moins du point de départ, soit, lorsque la gare de départ est éloignée de moins de 250 kilomètres, des billets de parcours supplémentaires comportant les réductions prévues par le tarif G. V. n^o 2, permettant d'aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Mai-Octobre 1892

Bains de Mer. — Billets d'aller et retour à prix réduits

Pendant la période du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année, il est délivré :

Pour les stations comprises entre Saint-

Nazaire (inclus), le Croisic (inclus) et Guérande (inclus), des billets aller et retour de toutes classes, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double du prix des billets simples, savoir :

Les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, aux gares de :

La Chapelle-du-Chêne, Mézeray, Arnage, Neullé-Pont-Pierre (via La Flèche); Saint-Antoine-du-Rocher (via Tours); Bauge (via La Flèche); Junelles-Brion (via Saumur); Châteaubriant, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires (Nantes exclu) comprises entre ces divers points et Saint-Nazaire (inclus).

Ces billets sont valables pour le retour, savoir :

Ceux délivrés les vendredi et samedi, jusqu'au lundi suivant inclusivement; ceux délivrés le dimanche, jusqu'au mardi suivant inclusivement.

En outre, il est délivré par la gare de Tours, les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, pour les mêmes stations balnéaires.

des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classes valables jusqu'au mardi suivant inclusivement, au prix réduits ci-après :

1^{re} classe : 31 francs; 2^e classe : 23 francs; par place, aller et retour compris.

Le Musée des Familles (58^e année), paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 15 juillet 1892 :

La patronne de la Barque 113, par Fréd. Dillaye. — Brave Mère, par Jacques Pocher. — Le nom de Tokio : Les Saintes-Maries, par L. de Chatillon. — Causerie de quinzaine : La sœur de Pirotol, par Arsène Alexandre. — Les enfants de Grand-Pierre, par Eug. Müller. — Science en famille, par L. Balhazard. — Mosaïque, par Eug. Müller.

Illustrations par Eckardt, G. Sigriste, J. Desgoffes, Lix, A. Villette, Gaillard, etc., etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement : Paris, un an 44 fr.; Départements, 46 francs; à la Librairie G. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT

M. HACAULT ayant cessé ses fonctions de notaire à Montreuil-Bellay et désirant retirer son cautionnement, fait la présente publication conformément à la loi.

AVIS

L'adjudication pour la fourniture des divers objets et effets nécessaires à MM. les Officiers, Elèves-Officiers et Sous-Officiers de l'Ecole de cavalerie, tels que : gants, linge de corps et de toilette, parfumerie, ustensiles de toilette et d'éclairage, etc., aura lieu du 5 au 7 août prochain.

MM. les Commerçants qui désirent prendre part à cette adjudication devront faire parvenir leur soumission à M. le Lieutenant-Colonel commandant en second, avant le 5 août, à 4 heures du soir.

Les échantillons des objets et effets soumissionnés devront être remis pour la même date au magasin, à l'Ecole.

Le cahier des charges et le règlement du magasin sont déposés chez le Concierge de l'Ecole de cavalerie, où MM. les Fournisseurs pourront en prendre connaissance. Ils pourront également examiner tous les jours, de 9 heures à 10 heures du matin, les échantillons actuels qui sont déposés au magasin de MM. les Officiers, Elèves-Officiers et Sous-Officiers.

A LOUER OU A VENDRE

PRÉSENTEMENT

En totalité ou par parties UN VASTE

Etablissement d'HORTICULTURE

Situé à Saumur, rue Fardeau et rue de Bordeaux.

Trois Grandes serres et une serre de multiplication, avec leurs chauffages. Installation d'eau de Loire dans tout l'établissement.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. JOUY-LAROSE, rue Fardeau, ou à M^e BRAC, notaire à Saumur.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893

Occupé par le Magasin de Lin-gerie de M^{lle} TAILLARD.

S'adresser à M^{me} DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

Changement de Domicile

M. REVÈCHE, matelassier, autrefois rue Saint-Nicolas, est maintenant domicilié, 10, rue du Temple.

UN JEUNE HOMME finissant ses classes demande une place pour être groom et apprendre à être valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
A L'AMIABLE
Petite MAISON

Avec JARDIN bien affrutté
Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON
Rue du Portail-Louis, n^o 4,
A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893.
S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 54. (542)

UNE FEMME connaissant la cuisine demande une place de domestique ou pour faire des journées.

Il y a de très bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE 30, quai de Limoges, un très bon valet de chambre muni de très bonnes références.

A LOUER
PRÉSENTEMENT
MAISON

Rue de Bordeaux, 15,
Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien affrutté et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

Appartement au 1^{er} étage

A LOUER
Présentement

Rue Nationale, 24.
S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, qui l'habite. (426)

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par **DAVEAU**, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART.**

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre : 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.
Citronnade rafraichissante et très hygiénique : le litre 3 fr. 50; le 1/2 litre 2 fr.
Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.
Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix : Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLÉ

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

SAUMUR 1891, GRAND PRIX; MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'Ecole de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE

de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.